

COMMUNE DE GACOGNE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
Mercredi 17 mars 2021 à 19 h 30 à la salle des fêtes de Mhère

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte de gestion du budget général de la commune,**
- **Approbation du compte de gestion du budget du service d'eau,**
- **Approbation des comptes administratifs du budget général de la commune et du budget du service d'eau,**
- **Affectation du résultat du budget général de la commune,**
- **Affectation du résultat du budget du service eau,**
- **Attribution du marché de voirie communale,**
- **Subvention voyage scolaire école de Brassy,**
- **Loyers Auberge,**
- **Mise à jour du tableau des emplois,**
- **Augmentation du nombre d'heures de la secrétaire (secrétariat SIRP Mhère-Gâcogne-Vauclaux),**
- **Convention avec le SIRP Mhère-Gâcogne-Vauclaux (mise à disposition de la secrétaire),**
- **Questions diverses.**

Etaient présents : Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martine CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN, Guy GODEFROY, Brigitte HORB, Béatrice KRAWCZYK, Olivier TARTRAT.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 27 novembre 2020.

- **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2020**

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>Dépenses/Déficits (€)</u>	<u>Recettes/Excédents (€)</u>
Réalisé en 2020	201 188,17	261 763,80
Excédent de fonctionnement reporté	-	180 536,57

D'où un excédent de fonctionnement de 241 112.20 €.

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>Dépenses/Déficits (€)</u>	<u>Recettes/Excédents (€)</u>
Réalisé en 2020	6 650,53	64 731,07
Reste à réaliser en 2021	174 524,00	52 099,00
Déficit d'Investissement reporté	37 965,07	

D'où un déficit d'investissement de 102 309.53 €.

Le Compte Administratif 2020 fait apparaître un excédent de 138 802.67 €.

Ce compte est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – SERVICE D'EAUX**

Le compte présente des dépenses de fonctionnement pour 2 281,51 € et des recettes pour 2 457,00 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 647,71 € et les recettes à 619,00 €.

En tenant compte du report, le compte administratif 2020 du Service des Eaux fait apparaître un résultat d'ensemble positif de 2 677,33 €.

Ce compte est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE COMMUNALE**

Le marché de travaux de voirie (route de Coulard) a été lancé le 03 février 2021 avec une date limite de dépôt des offres au 1^{er} mars 2021. Le 11 mars 2021 s'est réunie la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis.

Quatre offres ont été reçues : entreprises Colas, Eiffage, Eurovia et Guinot.

Le Maire présente au conseil municipal le rapport de la commission d'appel d'offres ainsi qu'un rapport d'analyse et de notation établi par le maître d'œuvre Avre Conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise SAS P. GUINOT TP ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et charge le maire de signer avec cette dernière le marché de travaux de voirie, pour un montant hors taxes de 81 525,50 €.

- **SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE DE BRASSY**

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention de Monsieur Christian Maréchal, directeur de l'école de Brassy pour un séjour scolaire d'une semaine à Perros-Guirec.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une aide de 475 € pour 3 enfants de la commune concernés.

- **LOYERS AUBERGE**

Il est rappelé que l'Auberge fait l'objet d'une fermeture administrative depuis le 31 octobre 2020 et que la possibilité de réouverture ne se dessine pas à un horizon proche. Pour compléter les aides de l'Etat et aider l'Auberge à passer ce cap difficile, il est proposé une franchise de loyers. Après en avoir délibéré, un vote à la majorité accorde une annulation de 4 mois de loyer (soit 2 000 €) à la SARL ADG (6 votes pour 4 mois et 5 votes pour 3 mois).

- **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Afin de mettre à jour le tableau des emplois de la commune, un poste de secrétaire de mairie est supprimé, suite au départ à la retraite de Mme Camuzat.

Il reste deux postes de fonctionnaires : 1 poste d'agent d'entretien à temps complet (35h /semaine) et un poste de secrétaire de mairie à temps non complet (18h/semaine).

- **AUGMENTATION NOMBRE D'HEURES DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE ET CONVENTION AVEC LE S.I.R.P.**

La secrétaire de mairie, Mme Caudrelier, dispose un CDD de 2h/semaine au SIRP Mhère-Gâcogne-Vauclaix.

Le conseil municipal accepte d'ajouter 2 heures par semaine à son temps de travail à la mairie et autorise le maire à signer une convention de mise à disposition de la secrétaire 2 heures par semaine avec le SIRP Mhère-Gâcogne-Vauclaix.

La commune facturera au SIRP les salaires et charges afférents à cette mise à disposition.

Fait à Gâcogne, le 20 mars 2021

**Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne**